



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre d'Études et de Recherches Comparatistes
CERC
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3



Février 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes:

- Notation de l'unité : Centre d'Études et de Recherches Comparatistes - CERC

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A	A	A	A	A+	A+



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre d'Études et de Recherches Comparatistes
Acronyme de l'unité :	CERC
Label demandé :	Équipe d'accueil
N° actuel :	EA 172
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Philippe DAROS (directeur) M ^{me} Françoise LAVOCAT (directrice adjointe)
Nom du directeur (2014-2018) :	M. Philippe DAROS (directeur) M ^{me} Françoise LAVOCAT (directrice adjointe)

Membres du comité d'experts

Président :	M. Emmanuel BOUJU, Université Rennes 2
Experts :	M ^{me} Emmanuelle HENIN, Université de Reims-Champagne-Ardennes M ^{me} Joëlle PRUNGNAUD, Université Lille 3 M. Yves CLAVARON, Université Jean Monnet, Saint-Étienne M. Bertrand WESTPHAL, Université de Limoges M. Karl ZIEGER, Université Lille 3 (représentant du CNU)
Délégué scientifique représentant de l'AERES :	M ^{me} Marie-Françoise MELMOUX-MONTAUBIN
Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Carle BONAFOUS-MURAT, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité :

L'équipe du CERC a été créée à la fin des années 1970 et placée sous la direction de M. Michel CADOT, puis de M. Jean BESSIÈRE entre 1990 et 2009. Depuis cette date, la direction de l'équipe est assurée par M. Philippe DAROS. M^{me} Françoise LAVOCAT est, depuis juin 2012, « directrice adjointe ».

La localisation géographique est pour l'heure celle du Département de Littérature Générale et Comparée de l'Université de La Sorbonne Nouvelle (17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris), en attendant un local dédié, à l'achèvement (2014-2015) des travaux de la nouvelle « Maison de la Recherche », 4 rue des Irlandais.

Équipe de Direction :

M. Philippe DAROS (directeur),

M^{me} Françoise LAVOCAT (directrice adjointe).

Nomenclature AERES :

SHS5_1 ; SHS5_2

Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	19	19	18
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	19	19	18

Taux de producteurs	95,00 %
---------------------	----------------



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	104	
Thèses soutenues	2007 : 23 2008 : 19 2009 : 13 2010 : 16 2011 : 16 Total au 01/1/2012 : 87	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	03	
Nombre d'HDR soutenues	2007 : 1 2008 : 1 2009 : 1 2012 : 1 Total : 04	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	

2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte :

Parmi les atouts structurels forts, on peut noter :

- le label « Sorbonne nouvelle » de l'université et l'inscription dans un PRES (Sorbonne-Paris-Cité) attractif ;
- l'activité et la diversité des membres permanents de l'équipe, ainsi que l'appui des professeurs invités, des membres associés et des membres non permanents ;
- la communauté de culture et d'intérêt disciplinaires (relevant des 10e, 14e et 15e sections du CNU), qu'équilibre la complémentarité des spécialités individuelles (séculaires, linguistiques, théoriques) ;
- le grand nombre, la diversité d'origine et l'implication (séminaires, revue TRANS) des doctorants, qui constituent l'une des qualités les plus remarquables de l'équipe.

La tutelle affiche, d'autre part, un clair soutien à l'unité (intérêt scientifique, programme immobilier en cours, appui stratégique dans le cadre du PRES).

Le projet déposé est, quant à lui, séduisant et ambitieux, et il bénéficie de la décision récente d'exercer une collégialité effective dans le pilotage de l'équipe.

Points à améliorer et risques liés au contexte :

Dans la présentation du bilan de la production de l'unité, on note des écarts entre la production affichée et la réalité des publications.

Des faiblesses évidentes demeurent, qui sont en grande partie l'héritage du passé :

- le manque de personnel administratif et de locaux est patent ;
- l'écart, en ce qui concerne le taux d'encadrement des thèses, reste sensible entre les recommandations de l'établissement et la situation actuelle ;



- l'absence de configuration claire des instances de direction et de règlement interne continue de fragiliser le pilotage et la vie de l'unité.

Le contexte d'une configuration nouvelle des unités de recherche littéraire au sein du PRES risque de créer quelques difficultés, en les obligeant à trouver des synergies nouvelles entre elles.

Le risque principal est celui que fait courir l'ampleur d'un projet reposant sur le pari d'un doublement des financements structurels (via les appels à projets IDEX ou ANR) ; mais ce n'est pas un risque qui menace en profondeur la vie de l'unité, capable de fonctionner à régime constant.

Recommandations :

Il convient d'améliorer le pilotage en constituant un conseil de laboratoire dans lequel soient représentées de façon équilibrée les diverses composantes de l'unité (y compris les membres non permanents, comme le prévoient les statuts de l'établissement) ; cette nécessité est prise en compte depuis la rédaction de la charte définissant le fonctionnement des « petites équipes », annexée au dossier.

Il est nécessaire de clarifier l'exercice budgétaire et de proposer un compte financier détaillé.

Il faut renforcer la politique de répartition des directions de thèses (selon les spécialités, entre professeurs et maîtres de conférences habilités, par des co-directions et des co-tutelles, en tirant parti des collaborations nationales).

Il est souhaitable de veiller à l'équilibre des collaborations à l'intérieur de Paris 3 et du PRES, ainsi qu'à l'échelle nationale.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques :

Sur le plan quantitatif, le bilan des publications de l'équipe EA 172 (CERC) paraît au premier abord assez riche, puisqu'il s'élève à une somme globale de 386 publications (y compris « à paraître »), réparties en huit rubriques : 35 directions d'ouvrage, 29 ouvrages scientifiques, 82 participations à ouvrages collectifs, 83 articles avec comité de lecture, 110 communications avec actes dans un congrès international ou national, 35 communications orales sans actes, 6 conférences données à l'invitation du comité d'organisation dans un congrès international ou national, enfin 6 autres productions (comptes rendus). Un examen plus attentif de ces données oblige cependant à les corriger.

On notera ainsi que la liste inclut les publications de certains membres de l'équipe bien antérieures à la date de leur recrutement. En revanche, les articles de certaines fiches individuelles ne sont pas reportés alors qu'ils correspondent à une période d'activité au sein du CERC. Il est dommage qu'une lecture attentive fasse apparaître ces écarts entre liste commune et fiches individuelles, ainsi que des erreurs de classement : par exemple, sur les 29 ouvrages scientifiques répertoriés, 13 seulement (dont 3 en co-édition) relèvent de cette catégorie, les autres étant des contributions à ouvrages collectifs. Le bilan s'en trouve obéré.

De ce relevé, il ressort que les activités de publication sont globalement soutenues (proportion très minoritaire de « peu producteurs »), diversifiées (non limitées aux Presses de la Sorbonne Nouvelle), avec un fort investissement dans les manifestations collectives (colloques et ouvrages), ainsi qu'une bonne représentation dans les revues et événements scientifiques étrangers. Mais l'on pourra s'étonner que cette reconnaissance internationale ne se manifeste pas par un nombre plus important de conférences invitées : 4 membres du CERC seulement sont concernés, d'après la liste commune ; il est possible cependant que le format imposé par le dossier n'ait pas permis de tout intégrer.

Sur le plan qualitatif, la portée scientifique des articles ne fait aucun doute, à en juger par le support de leur publication (revues reconnues par la communauté). La dominante « littérature et anthropologie » est un point fort du bilan de l'équipe (12 volumes publiés) - auquel s'ajoutent les fruits du rattachement récent à l'équipe du programme ANR « Hermès » (Histoire et théorie des interprétations, portée par l'université Paris Diderot) et la stratégie de collaboration est nettement valorisée.

La grande diversité des compétences linguistiques, dépassant le champ européen (chinois, japonais, yiddish), contribue à la richesse des publications.

Au total, l'ensemble de la production scientifique est d'une qualité indiscutable et d'un niveau élevé, correspondant au nombre et à la diversité des membres du CERC, ainsi qu'aux potentialités offertes par le contexte géographique et institutionnel (label « Sorbonne » toujours très prestigieux au plan international).

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques :

Le CERC se distingue par l'ampleur de son rayonnement international et son attractivité sur le plan de la recherche doctorale. Ce phénomène est facilité par plusieurs facteurs, structurels et conjoncturels : le prestige de l'établissement, la grande proportion d'étudiants étrangers attirés par elle (72% des doctorants, contre 30% il y a dix ans), le lien ancien de l'équipe avec l'AIRC (Association Internationale de Littérature Comparée) ainsi que la collaboration active de professeurs invités aux travaux du Centre.

La politique de l'équipe consiste à entretenir ces facteurs favorables en encourageant la mobilité des professeurs et des étudiants non seulement en Europe, mais dans le monde entier : les échanges sont intenses avec l'Europe centrale, le Mexique ou la Chine, et les doctorants rencontrés nous ont fait part de séjours à New-York ou à Brazzaville, financés par le bureau des relations internationales grâce à des accords avec les universités locales.

En outre, la volonté du CERC de couvrir le plus possible d'aires culturelles et linguistiques l'a conduit à intensifier avec succès ces échanges internationaux - au point qu'il est même question par exemple de fédérer sur le plan mondial, à partir des collaborations en cours (Université de Chicago et de Genève), les activités de recherche en « LCPA » (Littératures Comparées des Périodes Anciennes).

En revanche, les collaborations nationales autres que celles établies avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (UMR « CRAL » Centre de Recherches sur les Arts et le Langage) et le PRES (Paris 7 et INALCO) sont quasiment passées sous silence dans le rapport et ne font l'objet d'aucune politique spécifique.



Le CERC semble ignorer la dimension nationale du comparatisme en-dehors de la participation individuelle de certains collègues de province à ses programmes, et raisonner très principalement à deux échelles : Paris (en relation de complémentarité distante avec l'équipe du Centre de Recherches en Littérature Comparée de la Sorbonne) et l'espace mondial. Il gagnerait à prendre en compte, autrement que dans le seul cadre de la SFLGC (Société Française de Littérature Générale et Comparée), l'existence d'équipes qui, pour n'être pas majoritairement composées de membres de la 10e section du CNU, peuvent néanmoins apporter leur contribution aux ambitions fédératrices dont le CERC se prévaut explicitement.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel :

Le dossier néglige visiblement cet aspect, mais l'entretien fait apparaître qu'un certain nombre de chercheurs entretiennent des partenariats suivis avec des institutions culturelles comme les instituts Cervantès, Goethe, Heine ou encore hongrois et finlandais, sans omettre la Maison de l'Amérique latine.

D'autres travaillent avec des théâtres (Théâtre de l'échangeur à Bagnolet) ou participent au comité éditorial de grands éditeurs comme Einaudi à Turin.

Des collaborations sont signalées avec l'Institut National d'Histoire de l'Art, qui permettent de trouver des cofinancements pour les événements scientifiques.

Un programme comme « Médiation littéraire en contexte médical psychiatrique » fait intervenir des personnels soignants de Paris 5 et de l'hôpital Sainte-Anne ; un autre permet de réfléchir sur les arts martiaux (et leur représentation dans la littérature et dans les arts visuels) tout en trouvant une application pédagogique au sein du master enseignement (la gestion des conflits).

La notoriété des travaux de certains chercheurs les conduit à intervenir sur France-Culture et autres médias de qualité.

Les partenariats culturels sont potentiellement nombreux et relativement faciles à mettre en place, mais l'unité de recherche gagnerait sans doute à avoir une politique concertée qui permettrait d'instaurer une véritable synergie entre les initiatives individuelles et d'améliorer la programmation budgétaire.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité :

L'équipe d'accueil du CERC a pour principale force une exceptionnelle homogénéité disciplinaire (10e section, 14e et 15e sections du CNU à moindre titre), qui lui permet de définir sans grand obstacle institutionnel une politique scientifique et une stratégie de développement axées sur la plus grande diversité diachronique, linguistique et théorique.

Elle a cependant attendu la phase de ses derniers recrutements (2010-2011) pour amorcer un véritable tournant sur le plan de son organisation et de sa vie internes : comme indiqué dans le dossier présenté au comité d'experts, tant à l'oral qu'à l'écrit, le parti pris d'un pilotage en co-direction, d'une collégialité des décisions majeures et d'une mobilisation harmonieuse de l'ensemble des personnels - depuis les doctorants jusqu'aux professeurs en titre - est le fruit d'une disposition récente de l'équipe, associée aux rééquilibres internes qu'elle a entrepris ainsi qu'au soutien raffermi de sa tutelle. Encouragé par les attentes que manifeste cette dernière et conscient de l'intérêt stratégique d'une insertion effective dans l'économie nouvelle du PRES Sorbonne Paris-Cité, le CERC mise sur la solidarité de fait de ses composantes avec les projets moteurs (du type IDEX).

Il n'en demeure pas moins que ce tournant est fragile et demande à être vérifié sur le long terme : si les besoins en matière de personnel et de locaux sont connus et devraient être mieux pris en compte par l'établissement dans les années prochaines, l'abandon officiel d'une approche très pyramidale de la décision scientifique et stratégique ne trouve pas encore, quant à lui, sa garantie dans l'adoption de procédures claires, fondées sur le modèle des statuts communs des équipes et prévoyant la réunion d'un conseil directorial au sein duquel se trouveraient représentés les membres non permanents (dont le nombre et l'activité sont importants et notoires).



Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche :

87 thèses ont été soutenues au CERC, dont 72 sous la direction de trois directeurs de recherche aujourd'hui émérites. 104 thèses étaient en cours de préparation en 2012.

Le travail d'encadrement est désormais mieux réparti, grâce à un effort d'intégration de l'ensemble des collègues HDR. Cette ouverture devra trouver une confirmation en cours de contrat, de sorte que la formation par la recherche découle d'une initiative véritablement commune et que le taux d'encadrement puisse être enfin ramené à un seuil raisonnable (l'établissement prévoyant un maximum de 15 thèses/HDR, ce qui est déjà supérieur à la moyenne nationale dans la discipline).

La mise en place de cotutelles, voire de codirections, est prévue par l'équipe et recommandée - mais elle ne doit certainement pas être interprétée comme un encouragement à maintenir le taux actuel.

Les doctorants sont désormais impliqués dans la programmation scientifique de l'équipe. Ils animent en particulier la revue électronique TRANS, fort active et visible, qui mériterait de se voir attribuer un budget spécifique par le conseil du CERC. Leurs travaux se traduisent par l'élaboration d'une revue en ligne bi-annuelle. Cette revue, dotée d'un comité scientifique, d'un comité de lecture, propose dans chaque livraison, un ensemble de contributions sur un thème comparatiste (langues : français, anglais, espagnol), présente l'état des recherches en littérature générale et comparée dans un pays, une aire culturelle étrangers. Elle dispose de correspondants internationaux.

La mobilité internationale des doctorants est de toute évidence encouragée.

On note une excellente synergie entre le CERC et l'Ecole doctorale 120 (Littérature française et comparée), ainsi qu'un esprit de coopération entre chercheurs francophonistes et comparatistes.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Le projet proposé par l'EA 172 est organisé en trois axes déclinés en trois sous-axes (A, B, C) qui contiennent, chacun, entre trois et six actions prévues.

Corpus distants et théories contemporaines, centré sur l'épistémologie de la discipline et exploitant le point fort principal de l'équipe (ses compétences à l'égard de textes et de cultures éloignés dans l'espace et dans le temps).

Esthétique et approches anthropologiques, qui prolonge et renouvelle la réflexion des membres du CERC sur les modalités de la représentation du sujet et les rapports entre littérature et politique, Exophonies et plurilinguismes, qui développe un programme sur la traduction et le rapport aux langues (maternelle, étrangère, plurielles, perdues, en situation de migration et de globalisation).

Cette construction reflète la grande diversité des champs de compétences de l'équipe et des aires culturelles et linguistiques représentées.

On devine une stratégie claire de dynamisation scientifique basée à la fois sur une certaine continuité par rapport au plan quadriennal précédent et sur la prise en compte de l'évolution du champ comparatiste.

Ainsi, les axes 1 et 2 reprennent, en les développant, les orientations historiquement privilégiées par le CERC, en accentuant la dimension théorique (axe 1, centré sur les notions de défamiliarisation et d'immersion et ouvert aux corpus anciens) et les approches esthétiques et anthropologiques soucieuses de contextualisation historique et politique (axe 2).

L'axe 3 (« Exophonies et plurilinguisme ») semble plus neuf au regard de l'histoire du CERC ; en insistant sur les processus de « circulation concrète » des auteurs et des textes et sur les corpus distants, il offre une dimension peu représentée ailleurs dans les universités parisiennes et complète avantageusement le projet. On constate, dans l'ensemble, un renforcement de la transversalité et des approches diachroniques. L'activité des doctorants - point déjà positif du plan précédent - est accentuée par leur implication dans plusieurs projets.



Le nombre d'actions programmées (41 programmes, dont 22 colloques préparés par des séminaires et des journées d'étude) comporte incontestablement un risque d'éparpillement, voire de « surchauffe » pour une équipe composée d'une vingtaine de membres permanents. Qui plus est, il repose sur le pari d'un doublement du budget lié à l'obtention souhaitée de subventions nouvelles dans le cadre du PRES - un projet IDEX (sur lequel l'entretien a donné quelques précisions) ayant été déposé et attendant réponse prochaine. Ce risque semble cependant maîtrisé par le fait que tous les membres de l'équipe sont engagés dans plusieurs des actions programmées et se disent prêts à réduire si nécessaire l'ampleur des moyens sollicités ; et l'on décèle un effort certain pour développer les complémentarités, ce qui devrait permettre de moduler les activités en fonction du budget dont l'équipe pourra disposer réellement. Sur ce point, des synergies paraissent possibles même si l'on comprend bien la volonté de l'équipe de privilégier la singularité des projets et d'éviter l'enclavement de telle ou telle thématique dans un « ghetto ». Des « actions prioritaires » ont été définies qui devraient rassembler les projets plutôt que d'en supprimer certains.

Chacun des axes fait apparaître des actions qui, au-delà des coopérations déjà établies (p. ex. avec l'EHESS - CRAL/CNRS) pourraient sans doute profiter de rapprochements accentués, à l'intérieur du PRES Sorbonne Paris Cité comme dans l'espace national de la recherche - tous deux très riches d'activités et de projets, en particulier dans le domaine scientifique couvert par l'axe 2. De cette façon, la réalisation complète, souhaitée et souhaitable de ce projet ambitieux permettrait à l'équipe de gagner une dimension nouvelle.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : 8 février 2013 à 9 heures

Fin : 8 février 2013 à 17 heures

Lieu de la visite :

Institution : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Adresse : Maison de la Recherche, 4 rue des Irlandais, 75005 Paris

Déroulement ou programme de visite :

9h-9h30 : réunion de démarrage à huis clos du comité d'experts et du délégué scientifique

9h30-12h : entretien avec le directeur et la directrice adjointe de l'unité, en présence de la majeure partie des chercheurs de l'équipe et avec la participation aux débats de certains d'entre eux

12h-13h45 : déjeuner

13h45-14h20 : entretien avec les doctorants (une vingtaine)

14h30-15h : entretien avec la tutelle (M. le Vice-Président à la recherche)

15h-17h : réunion à huis clos du comité d'experts et de la déléguée scientifique pour la préparation du rapport.



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

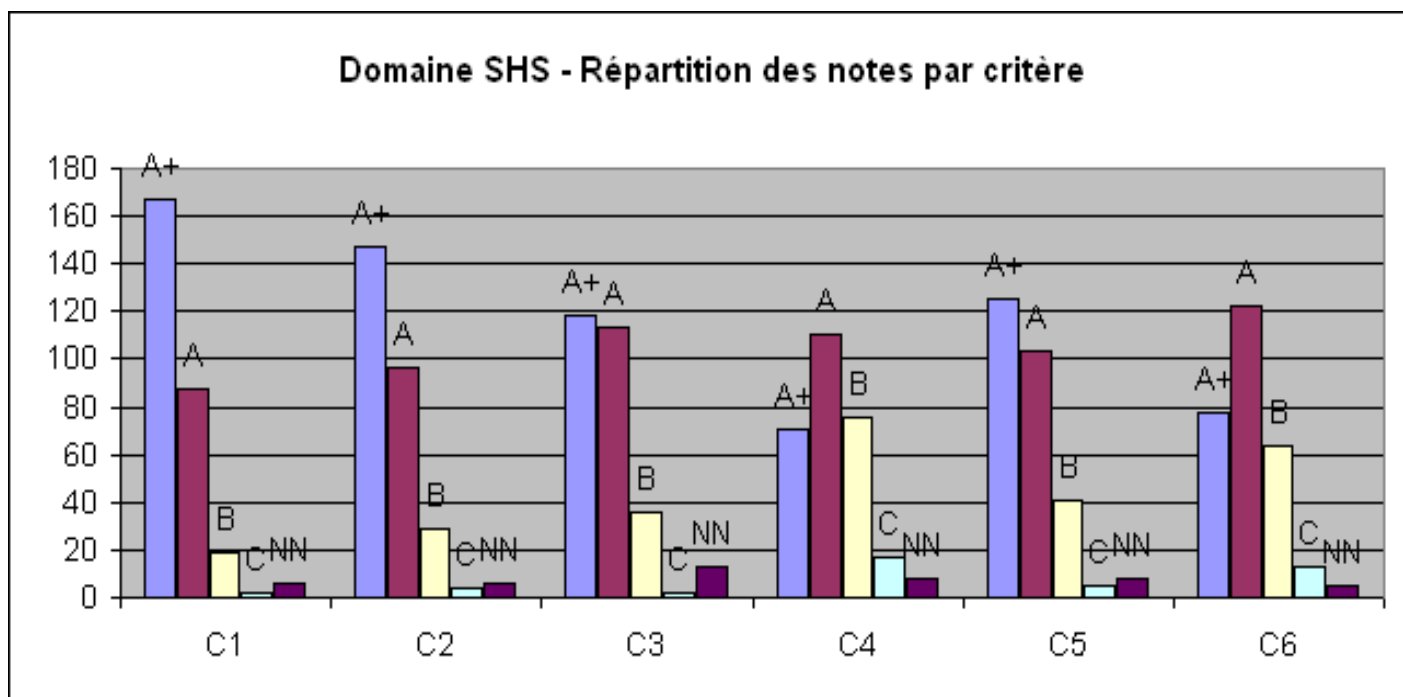
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 ● Observations générales des tutelles



UNIVERSITÉ
SORBONNE
NOUVELLE

PARIS 3

Membre fondateur de Sorbonne Paris Cité

PRÉSIDENCE

Paris, le 30 avril 2013

Marie-Christine LEMARDELEY
Présidente de l'Université Sorbonne
Nouvelle - Paris 3

à

Pierre GLAUDES
Directeur de la Section des Unités de
Recherche

Objet : Rapport d'évaluation de l'EA 172 D2014-EV-0751719L-S2PUR140006901-003803-RT
P.J. : Observations de portée générale

Cher Collègue,

Je vous remercie pour l'évaluation de l'unité de recherche « Centre d'Études et de Recherches Comparatistes CERC » EA 172 dirigée par Philippe Daros.

Vous trouverez ci-joint les réponses du directeur de l'unité de recherche concernant les remarques et appréciations générales du comité d'experts.

En collaboration avec le directeur de l'unité, les recommandations de l'AERES permettront d'envisager des axes de développement dans le cadre de la politique scientifique de l'établissement.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.




Marie-Christine Lemardeley

**Réponse au Rapport d'évaluation du CERC établi par l'AERES
D2014-EV-0751719L-S2PUR140006901-003803-RT**

Volet relatif aux observations de portée générale sur le rapport d'évaluation

1. L'imperfection formelle de présentation du dossier.

"On notera que la liste inclut les publications de certains membres de l'équipe bien antérieures à la date de leur recrutement. En revanche, les articles de certaines fiches individuelles ne sont pas reportés..."

L'ampleur des modifications dans la composition du CERC, durant les cinq années écoulées : départs à la retraite, intégration de plusieurs nouveaux membres avec des statuts fort dissemblables et à des dates distinctes, a rendu très complexe l'établissement de la liste globale des "publications de l'unité". Il ne s'agit pas de discuter ce constat d'imperfection mais de souligner que dès l'instant où les dates d'adhésion au CERC étaient mentionnées, toute volonté, de notre part, de déformation de la vérité des faits nous paraît exclue, puisque le rapport insiste, d'ailleurs, pour dire que les "erreurs" interviennent tant en faveur qu'en défaveur de l'évaluation quantitative des publications mentionnées.

Sur quelques remarques ponctuelles, relatives à la politique scientifique de l'unité (partenariat), à son organisation (statuts), à ses champs de compétences linguistiques :

1/ "... on pourra s'étonner que cette reconnaissance internationale ne se manifeste pas par un nombre plus important de conférences invitées..."

Ici encore on avouera une imperfection dans la présentation du dossier ; elle résulte néanmoins en partie encore des contraintes formelles imposées. Que la fiche individuelle ne puisse excéder 4 pages, et quelles que soient les acrobaties sur la taille des caractères typographiques adoptés, a souvent imposé des choix sélectifs. Non seulement chaque professeur titulaire a été, à de multiples reprises, invité à l'étranger (et pour commencer M. Jean Bessière, ancien Président de l'AILC, ainsi que les collègues qui ont rejoint le CERC durant le contrat précédent : M. Y. Zhang à de multiples reprises en Chine, Mme Maar en Hongrie, Mme Agnese au Canada, M. Veivo en Finlande et aux US, etc...), mais nombre de Maîtres de conférences (Mme Detrie, Mme Rabau, M. Shango-Lokoho, Mme Tran-Gervat...) l'ont été également. De fait, le chiffre de "4" est sans aucune commune mesure avec la réalité des faits et, de plus, un tel chiffrage est sans pertinence réelle à cause de l'ampleur même des renouvellements des membres du CERC. Or, le dossier devait définir une composition de l'EA à la date de juin 2012. Ceci signifie que M. Pageaux, professeur parti à la retraite en 2009, que Mme Samoyault, professeure recrutée officiellement fin juin, n'y figurent pas. Au total, et jusqu'en 2011, ce sont 9 membres, au minimum, sur les 13 qui ont été, et le plus souvent à de multiples reprises, invités à l'étranger, ensuite et si l'on fixe comme repère la date de juin 2012, le nombre de 13 membres (sur 19) apparaît comme un minimum, aisément vérifiable.

2/ "Il convient d'améliorer le pilotage en constituant un conseil de la laboratoire dans lequel soient représentés de façon équilibrée les diverses composantes de l'unité (y compris les membres non permanents...)"

Certes, mais cela a déjà été mis en oeuvre depuis la rédaction de la charte définissant le fonctionnement des "petites équipes", charte d'ailleurs annexée au dossier transmis au comité d'évaluation. C'est donc de la formalisation de ce comité de pilotage dont il s'agit. Il nous a semblé opportun d'attendre la stabilisation de nos effectifs (postérieure à la rédaction du rapport d'autoévaluation soumis à l'AERES) pour renouveler la composition des membres élus pour ce "pilotage", ne serait-ce que parce que la Direction de l'Unité devait être reconsidérée en fonction de l'attribution possible, pour certains d'entre nous, de nouvelles responsabilités, notamment la direction de l'Ecole Doctorale (ED 120).

La date du 2 juillet 2013 a été retenue lors de la dernière réunion du CERC (28 mars 2013) pour l'élection de ce conseil, qui sera composé, outre d'un Directeur et d'un Sous-directeur, d'un PR et d'un MCF, d'un doctorant, d'un "membre non permanent". Chacun de ses éléments constitutifs ayant un suppléant.

3/ "... la grande diversité des compétences linguistiques, dépassant le champ européen (japonais, yiddish), contribue à la richesse des publications." (p. 5)

Au sujet des domaines linguistiques et culturels représentés dans l'équipe du CERC, nous nous permettons de faire remarquer que le chinois (domaine de spécialité de deux membres du CERC un PR et une MCF habilitée) figure parmi les points forts du CERC, davantage que le japonais. Le nombre important d'étudiants sinophones (master et doctorat) confirme l'attractivité de l'équipe dans ce domaine.

Sur deux remarques "de fond":

1/ *"Le CERC semble ignorer la dimension nationale du comparatisme en dehors de la participation individuelle de certains collègues de province à ses programmes, et raisonner très principalement à deux échelles : Paris (en relation de complémentarité distante avec l'équipe) et l'espace mondial."*

L'équipe dirigeante prend bonne note de cette réflexion, partiellement fondée, mais voudrait faire part de quelques remarques.

D'abord l'accent mis par la tutelle, en application directe de directives ministérielles, insistantes lors du précédent contrat, demandant de favoriser une "ouverture à l'international" pour accroître la "visibilité internationale" de la recherche, pour permettre la dilatation du périmètre de rayonnement des EA. Nous voudrions insister sur le fait que le traiter comme tel revenait à prendre le risque d'une diminution sensible des crédits récurrents.

Seconde remarque : les années qui viennent de s'écouler ont été marquées par des incitations à une mutualisation de la recherche dans le cadre de Sorbonne Paris Cité. Cette démarche n'a pas été simple ni à faire ni à faire envisager aux centres de recherches des universités du PRES incluant des chercheurs comparatistes. Le déséquilibre quantitatif entre les chercheurs comparatistes de la Sorbonne Nouvelle et ceux des autres universités faisant "craindre" une hégémonie, voire une politique d'annexion de la part du CERC. Cette crainte a conduit à "négocier" des partenariats dans le cadre du PRES avec beaucoup de précautions, tout en rendant assez difficiles l'établissement, dans le même temps, de partenariats avec des universités de province : élaborer une politique de recherche à la fois cohérente d'un point de vue épistémologique et disciplinaire demande du temps et, surtout, ne peut advenir, croyons-nous, dans plusieurs directions simultanées et ce, à un moment où toutes les équipes "de province" étaient, elles aussi, soumises à ces impératifs de changements, de rapprochements, dans le cadre des différents PRES constitués.

L'achèvement du projet dans le cadre du contrat et sa mise en oeuvre dans les années à venir nous permettra et nous conduira à chercher des collaborations et des partenariats dans le riche réseau des comparatistes français.

2/ *"le nombre d'actions programmées [...] comporte incontestablement un risque d'éparpillement, voire de "surchauffe" pour une équipe composée d'une vingtaine de membres permanents. Qui plus est, il repose sur le pari d'un doublement du budget lié à l'obtention souhaitée de nouvelles subventions dans le cadre du Pres..." (p.8)*

Le rapport du Comité insiste (p.7) sur l'aspect, désormais, collégial, et soucieux d'un fonctionnement démocratique du CERC, justifiant par là même (nous citons encore le rapport) le "soutien raffermi de la tutelle". A la même page le rapport évoque d'ailleurs *"l'abandon officiel d'une approche très pyramidale de la décision scientifique..."*

Il nous a donc paru capital, pour ce premier contrat d'un CERC entièrement modifié tant dans ses effectifs quantitatifs que dans sa politique, elle-même "raffermie", d'exercice démocratique de la recherche proposée à chacun de ses membres, d'ouvrir le plus largement possible les projets scientifiques élaborés en donnant la parole à chacun, lors des multiples réunions de concertations tenues entre mars et juin 2012. Cela a été fait en maintenant l'exigence, croyons-nous, de cohérence scientifique mais en tenant compte aussi, fortement, de cette volonté de communauté scientifique renouée et élargie. Et ce d'autant qu'il ne s'agissait pas d'intégrer de nouveaux membres (provenant de Paris Diderot, de Paris 13 mais aussi d'universités italiennes et viennoises) en leur imposant des protocoles de recherches issus exclusivement des orientations traditionnelles du CERC. Le

renouvellement profond, tant quantitatif que qualitatif de l'équipe, ses ambitions dans le cadre du PRES impliquaient une multiplication des projets, regroupés de façon scientifiquement claire et épistémologiquement fondée, en fonction de trois axes (dont deux, le rapport le rappelle opportunément, appartiennent à l'histoire et au patrimoine scientifiques de cette EA) autorisant la participation active de chacun.

Il est, par ailleurs, inexact de parler de "pari" financier fondé sur l'hypothétique attribution de subventions liées au PRES puisque le mode d'attribution des crédits récurrents est, dans une large mesure, indexé au décompte quantitatif de l'effectif. Il était donc mécaniquement logique d'attendre une augmentation des crédits de recherches de l'EA 172, indépendamment de tout concours financier lié au PRES.

Au demeurant le projet déposé (DISCOMPLIT) a, depuis la rédaction de ce rapport d'évaluation, été sélectionné pour financement dans le cadre du premier appel à projets recherche de Sorbonne Paris Cité, ce qui accentue la faisabilité du projet du CERC dans le cadre du contrat (puisque les orientations et une partie des actions prévues dans le cadre du projet sont communes à DISCOMPLIT).